

L'équipe des Services de santé de Chapleau Health Services (SSCHS) est à la recherche des personnes qualifiées pour pourvoir le poste ci-dessous :

INFIRMIER(ÈRE) AUTORISÉ(E)

Tâches

Veiller à ce que toutes les exigences en matière de soins aux patients soient respectées, conformément aux normes de l'Ordre des infirmières et infirmiers ainsi qu'aux objectifs des Services de santé Chapleau. Les responsabilités comprennent les soins aux patients hospitalisés et en consultation externe, les soins obstétricaux, les soins d'urgence et les soins de longue durée. Les candidats peuvent être admissibles au programme Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers ou au Programme de remboursement des frais de scolarité des infirmières du MSSLD de l'Ontario. Communiquez avec nous pour connaître les autres mesures incitatives.

Exigences

- Titulaire d'un diplôme approuvé ou d'un diplôme du programme B.Sc.Inf. pour les infirmières et infirmiers autorisés. Préférence pour les programmes B.Sc.Inf.
- Inscription valide auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Une adhésion à l'Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario est recommandée.
- Formation RCR, soins coronariens niveau I, technique spécialisée de réanimation cardio-respiratoire.
- Désignation d'établissement offrant des services en français : le bilinguisme (français et anglais) est requis. Conformément au plan de services en français, si aucune personne bilingue (à l'interne ou à l'externe) ne répond aux qualifications, des candidats unilingues pourraient être considérés.

Les candidats qui souhaitent postuler ce poste peuvent envoyer leur curriculum vitae aux :

Ressources humaines
Services de santé de Chapleau Health Services
6 chemin Broomhead, C.P. 757
Chapleau (Ontario) P0M 1K0
Tél. : 705 864-3061, Courriel : chapleauhr@sschs.ca

Nous souhaitons remercier tous les candidats de leur intérêt. Cependant, nous communiquerons seulement avec les personnes convoquées en entrevue. Nous respectons le caractère confidentiel de toutes les demandes que nous recevons.

Si vous avez besoin de mesures d'adaptation conformément au Code des droits de la personne ou à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario pour participer au processus de manière appropriée, nous vous demandons d'aviser le Service des Ressources humaines.

